Plan de formation : A.A.C

Code ok – Accessible dès 15 ans
12 mois minimum et 3 000 km minimum.

L'élève est soumis aux 20h ou aux 13h obligatoires, en fonction du véhicule qu'il souhaite conduire. A cela s'ajoute les heures supplémentaires à effectuer en fonction du niveau de chaque élève. Après validation des heures effectuées au sein de l'auto-école, l'élève effectue son RDV préalable à la conduite accompagnée en présence de son accompagnateur.

Et après ?

- 6 mois et environ 1 000 km plus tard

- 1 heure de RDV pédagogique en voiture **à l'initiative de l'élève.**
- 2 heures de RDV théorique en salle à l'initiative de l'auto-école

La présence de l'accompagnateur étant obligatoire lors de ses 2 RDV

- A l'approche de la date anniversaire du départ en AAC et environ 3 000 km plus tard

- 1 heure de RDV pédagogique en voiture **à l'initiative de l'élève**
- 2 heures de RDV théorique en salle à l'initiative de l'auto-école

La présence de l'accompagnateur étant obligatoire lors de ses 2 RDV

Et pour terminer, si le dernier RDV en voiture est favorable :

-

- L'auto-école programme une date de permis pour l'élève
- 5 heures de préparation permis + 1h de théorie autour du véhicule
- Examen du permis de conduire

! A noter !

L'AAC ouvre des avantages tarifaires au niveau de l'assurance. Elle fait de vous un conducteur aguerri et cela optimise vos chances d'avoir votre permis du premier coup.
L'accompagnateur doit avoir 5 ans de permis sans interruption.
On peut dorénavant conduire seul(e) à 17 ans.